

**ASSEMBLÉE NATIONALE**13 octobre 2023

---

PLFSS POUR 2024 - (N° 1682)

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° AS1795

présenté par

Mme Mélin, M. Bentz, M. Catteau, Mme Dogor-Such, Mme Lavalette, Mme Levavasseur,  
Mme Loir, M. Muller et Mme Ranc

-----

**ARTICLE ADDITIONNEL****APRÈS L'ARTICLE 11, insérer l'article suivant:**

I. – Avant le 31 décembre 2024, le Gouvernement remet au Parlement un rapport sur l'impact de l'article 15 de la loi n° 2022-1616 du 23 décembre 2022 de financement de la sécurité sociale pour 2023 sur la consommation de produits de tabac achetés en dehors du réseau des buralistes. Il précise également le rendement fiscal effectif de cette mesure, département par département, en comparaison avec le rendement fiscal qui était attendu par le Gouvernement.

II. – Avant le 31 décembre de chaque année, le Gouvernement remet au Parlement un rapport sur le rendement de l'accise sur les produits du tabac, département par département et l'évaluation, pour chaque département, de la part de consommation de produits du tabac achetés en dehors du réseau des buralistes.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à demander aux pouvoirs publics d'étudier l'impact des hausses récurrentes et élevées des droits d'accises du tabac sur le comportement des fumeurs et l'attractivité que peut représenter le marché parallèle.

Il est indispensable de repenser l'utilisation de la pression fiscale comme principal outil de lutte contre le tabagisme en France. Le niveau de la prévalence tabagique reste élevé et le marché parallèle du tabac est en pleine expansion : il est à présent estimé entre 20 et 40 % de la consommation. Fait inédit : 5 usines de contrefaçon ont été découvertes en moins de deux ans en France.

L'essor de ce marché parallèle a des graves conséquences en matière de santé publique et de lutte contre le tabagisme (en permettant aux consommateurs, y compris les mineurs, de se fournir en paquets deux fois moins chers) et sur la sécurité publique (avec la Constitution de réseaux mafieux).

La surutilisation de l'outil fiscal a des effets contre-productifs et pousse les consommateurs à se fournir sur le marché parallèle, où les prix sont deux fois moins élevés. Ce phénomène est d'ailleurs renforcé par le contexte actuel de baisse du pouvoir d'achat.

Il est donc essentiel de pouvoir mesurer les effets pervers que des hausses brutales et fréquentes des droits d'accises sur le tabac ont sur le comportement des fumeurs.

Amendement travaillé avec la Confédération des buralistes